

---

## Le chantier naval d'Antigua (Antigua-et-Barbuda) No 1499

---

### Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Le chantier naval d'Antigua et les sites archéologiques associés

### Lieu

Caraïbes orientales, Antilles

### Brève description

Le chantier naval d'Antigua et les sites archéologiques associés consistent en un groupe de structures navales de l'époque georgienne, entouré par une enceinte fortifiée, sur un site naturel constitué d'une série de baies profondes entourées de hautes terres sur lesquelles des ouvrages défensifs furent édifiés. Le chantier naval et ses installations furent construits à une époque où les nations européennes s'affrontaient pour la suprématie sur les mers et pour obtenir le contrôle sur les îles des Caraïbes orientales aux productions sucrières lucratives. Avec son chantier naval en première ligne, Antigua donna à la marine britannique un avantage stratégique sur ses rivaux à un moment crucial de l'histoire.

### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site* intégrant un *ensemble*.

## 1 Identification

### Inclus dans la liste indicative

12 février 2012

### Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

### Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

25 janvier 2015

### Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

### Consultations

L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les fortifications et le patrimoine militaire, ainsi que d'autres experts indépendants.

### Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 31 août au 5 septembre 2015.

### Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Le 15 décembre 2015, l'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie lui demandant des informations complémentaires sur la justification du critère (ii), l'approbation du projet de loi sur la gestion de l'environnement et la nouvelle loi sur le patrimoine, les plans de l'extension des installations touristiques et hôtelières à Galleon Beach et dans la baie de Freeman ; des précisions concernant les plans d'occupation des sols présentés dans le plan de gestion, un calendrier provisoire pour la révision des instruments de gestion.

La réponse et les informations complémentaires fournies ont été intégrées dans les parties concernées du présent rapport.

### Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

11 mars 2016

## 2 Le bien

### Description

La partie centrale de la côte sud de l'île d'Antigua forme une succession de baies rapprochées accessibles uniquement par un chenal étroit en eau profonde : ces baies sont connues collectivement sous le nom d'English Harbour. Des quatre baies qui forment le port, seule la baie de Freeman est ouverte et visible de la mer, les trois autres anses – Tank Bay, Ordnance Bay et Commissioner's Bay – sont bien protégées et cachées à la vue. Une série de collines protège le port du côté terre.

L'environnement naturel de ce côté de l'île offrait un abri idéal contre les ouragans et pour la réparation et l'entretien des navires et des vaisseaux. La valeur stratégique du port fut exploitée par la marine britannique entre la fin du XVIIe siècle et la première moitié du XIXe siècle. La plupart des installations navales et des structures défensives furent construites sur une courte période, entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle.

Le chantier naval comprend un ensemble de bâtiments, d'installations et de structures aux différents usages qui ont rendu possible le fonctionnement de l'ensemble. La quasi-totalité des matériaux de construction, à l'exception du mortier et des pierres, était apportée d'Angleterre et d'autres colonies.

La description des principaux éléments du bien proposé pour inscription est effectuée en fonction de leur répartition dans les différentes zones de l'ensemble du chantier naval.

Les installations et structures du chantier naval

À English Harbour, le premier chantier naval fut construit à St. Helena : seules quelques structures d'origine construites en 1725 subsistent à ce jour et sont encore utilisées. Le chantier fut par la suite agrandi et entouré d'un haut mur en brique qui renferme diverses installations.

La maison des ingénieurs (*Engineers House*) (1785), construite en brique, servait de bureau et de résidence aux ingénieurs ; elle possède des caractéristiques architecturales géorgiennes. Le système de construction à poteaux et poutres soutient les plafonds et les toitures. Elle abrite aujourd'hui l'hôtel Admiral's Inn.

Le poste de garde (*Guard Station*) (1778) et l'atelier de stockage (*Storage Workshop*) (1776), construits en deux phases, forment un bâtiment allongé d'un seul niveau surmonté d'un toit en croupe à forte pente couvert de bardeaux. Il est actuellement utilisé pour le stockage par le service de maintenance du chantier naval.

La maison des officiers supérieurs (*Clerks or Senior Officers House*) (1855), un bâtiment en bois, est l'édifice le plus récent du chantier naval. Il présente un style géorgien vernaculaire et possède de grandes vérandas de deux étages sur trois des façades. Aujourd'hui, le bâtiment abrite le musée consacré à l'amiral Horatio Nelson et d'autres officiers et personnages qui ont vécu et sont morts sur le chantier naval.

La boulangerie (*Bakery*) (1772) est un petit bâtiment en pierre construit sur le mur d'enceinte de la cour. Elle possède encore trois fours qui servaient à fournir le pain et les repas ; aujourd'hui, le bâtiment est toujours une boulangerie.

La conciergerie, hôpital et stockage des articles irréparables (*Porter's Lodge, Sick House and Condemned Article Store*) (1778) présente une forme similaire à celle de la maison des ingénieurs et occupa différentes fonctions pendant la période d'activité du chantier naval. Aujourd'hui, ces lieux font partie de l'Admiral's Inn.

Le bâtiment de stockage du bois d'œuvre et du cuivre (*Copper and Lumber Store Building*) (1789) est du point de vue architectural le bâtiment le plus intéressant dans l'ensemble du chantier naval. C'est un bâtiment sur deux niveaux comportant une cour intérieure et des baies couvertes d'un arc permettant la ventilation du bois d'œuvre stocké. Les murs extérieurs étaient construits en briques jaunes accentuées par un bandeau de pierre calcaire blanche. La structure à poteaux et poutres soutient les plafonds et la toiture. Aujourd'hui, le bâtiment est transformé en hôtel.

Le bâtiment des officiers (*Officers Quarters*) (1821) fut construit à une époque légèrement ultérieure afin d'héberger les officiers dont les vaisseaux étaient au carénage dans le port. Il s'agit d'un bâtiment sur deux niveaux construit en pierre, brique et bois. Le rez-de-

chaussée comprend une série de 12 citernes qui recevaient l'eau de pluie recueillie en toiture. Le premier étage est soutenu par une structure à poteaux et poutres.

Le bureau de la paye (*Pay Office*) (vers 1807) fut construit en pierre et en bois sous la forme d'une simple case en bois, avec des éléments conçus pour résister aux ouragans, tels que des volets solides, que l'on trouve dans tous les bâtiments, et sans débords de toit. Aujourd'hui, le bâtiment sert de bureau à la Commission nationale de l'UNESCO d'Antigua-et-Barbuda.

Le bâtiment des voiles et des cordages (*Canvas and Cordage Building*) (1792) était un édifice sur deux niveaux ; cette construction, la plus grande de l'ensemble, fut gravement endommagée par un ouragan en 1950 et ne reçut que de simples réparations mais ne fut jamais restaurée.

Le bâtiment des marins (*Seamen's Galley*) (1778) est un édifice en pierre sur un seul niveau conçu pour la préparation des repas des marins et des ouvriers. C'était un lieu social très fréquenté. Il accueille aujourd'hui un restaurant.

Le hangar à mâts (*Mast Shed*) (vers 1789) est un espace ouvert et couvert pour travailler sur les mâts et espars. À proximité se trouve l'abri de la fosse de sciage (1769) qui est la plus ancienne structure subsistante du chantier naval. Cet abri a été construit avec une fosse pour permettre la coupe de grandes pièces de bois. Un plan incliné devant le bâtiment permettait de faire rouler les billes et les pièces en bois.

La case du maître charpentier (*Master Shipwrights Cabin*) (1769) est un édifice en brique de deux étages ; il possède une valeur immatérielle particulière car le maître charpentier et pasteur méthodiste John Baxter y vécut. Actuellement, le bâtiment est transformé en magasin de souvenirs, bureau et centre de sécurité.

D'autres structures importantes sont le cadran solaire, le mur d'enceinte en brique et en pierre et les colonnes de la voilerie, le quai en pierre et les cales d'abattage en carène et la maison des cabestans.

L'archéologie et les caractéristiques d'English Harbour

Les autres structures associées à l'arsenal sont la poudrière et l'entrepôt du matériel d'artillerie, construits à Ordnance Bay au début du XIXe siècle pour remplacer les structures en bois. La poudre des vaisseaux qui étaient au carénage y était stockée. Les deux bâtiments ont aujourd'hui une fonction résidentielle.

Le fort Berkeley fut construit sur le côté ouest de l'entrée du port, sur un promontoire rocheux long et étroit s'avancant dans la mer et protégeant les baies. Sa construction commença en 1704 et se poursuivit dans les décennies suivantes. Ses vestiges comprennent les remparts, la poudrière et le corps de garde.

Le fort Charlotte fut construit sur le côté opposé de l'entrée du port en 1745 mais il reste très peu de vestiges de cette structure. Une chaîne en fer était tendue à travers la baie entre les deux forts afin de fermer le chenal.

Parmi les caractéristiques naturelles importantes d'English Harbour, il faut citer les piliers d'Hercule, à l'entrée de la baie, et la baie de Freeman qui accueillait les vaisseaux au mouillage, prêts pour le service ou en attente de réparation. La plage, qui est aujourd'hui un site archéologique, servait de cimetière pour les marins qui mouraient lorsque les navires étaient à l'ancre. Le port conserve un patrimoine subaquatique important qui n'a été que fort peu exploré et attend de futures recherches.

Les fortifications entourant le chantier naval

Plusieurs structures de fortifications et d'ouvrages défensifs ont été construites pour protéger le chantier naval au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au-delà des forts Berkley et Charlotte se trouvent le fort Dow's Hill, l'ensemble BlockHouse, le fort Lookout, l'ensemble d'artillerie, l'hôpital, le quartier des officiers et plusieurs autres structures, dont la plupart sont en ruine.

Clarence House, la maison du commissaire

Ce bâtiment fut édifié par la marine britannique en 1804-1806 pour servir de résidence au commissaire et fut utilisé à cette fin jusqu'en 1815. C'est un édifice sur deux niveaux, dont le rez-de-chaussée sert de soubassement pour l'étage principal. Il est entouré des quatre côtés d'une véranda soutenue par des colonnes en bois. Le bâtiment a subi des dommages importants répétés, lors des ouragans de 1871 et 1950, qui furent réparés, puis dernièrement dans les années 1990. La maison fait de nouveau l'objet d'importants travaux de restauration qui, selon le dossier de proposition d'inscription, devaient s'achever à la fin de 2015.

La liste complète des bâtiments et structures significatifs dans cette zone figure aux pages 35, 47, 51 et 62 du dossier de proposition d'inscription.

### **Histoire et développement**

Les recherches archéologiques menées dans la zone ont produit des découvertes dispersées prouvant qu'Antigua a été habitée dès l'époque archaïque (3200 avant notre ère à 250 avant notre ère), puis vint l'âge de la céramique avec les Arawaks (500 avant notre ère à 1493) qui migrèrent d'Amérique du Sud et restèrent sur l'île jusqu'à l'arrivée des colons européens.

Les colons anglais se sont installés à Antigua en 1632. La culture de la canne à sucre fut introduite dans les îles Caraïbes vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et s'étendit rapidement, assurant aux planteurs et aux marchands d'énormes profits qu'il fallait protéger. Les avantages de l'environnement naturel d'English Harbour et de sa situation, proche des itinéraires depuis et vers la France, devaient être rapidement exploités, tout d'abord par les marchands basés à Antigua puis par la marine britannique.

Les premières structures bâties furent les forts Berkley et Charlotte à l'entrée du port. Toutefois, ce fut seulement en 1725 que les autorités britanniques envisagèrent sérieusement le potentiel d'English Harbour, lorsque les travaux commencèrent à St. Helena pour la construction d'un chantier naval et de structures de service associées.

En 1743, la marine britannique commença à construire un grand chantier naval : un large éventail de bâtiments, structures et installations, notamment des réservoirs et des captages d'eau, furent construits pendant une quarantaine d'années dans la zone du chantier naval afin d'y installer à demeure un escadron militaire. Cette occupation militaire était destinée à protéger de l'intérieur et de l'extérieur les intérêts des planteurs et à mener de raids contre les puissances européennes rivales basées sur les îles voisines. Après cette période de travaux importants, le port devint un refuge pour les vaisseaux pendant la saison des ouragans.

Une deuxième phase de construction et d'expansion commença en 1781 pour plusieurs décennies à English Harbour et dans les collines environnantes, depuis le Blockhouse jusqu'à Lookout Point, à des fins défensives.

Avec l'hégémonie britannique réalisée en 1814 et la perte de la centralité économique des îles Sous-le-Vent des Caraïbes, l'ensemble naval perdit son importance stratégique et les fortifications furent progressivement désaffectées et devinrent obsolètes. Le chantier naval continua d'être utilisé jusqu'en 1889, puis il fut mis hors service, en raison de l'impossibilité de l'adapter aux plus grands navires qui remplacèrent les bateaux à voile.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'ensemble subit d'importants dommages en deux occasions : en 1815, quelques bâtiments brûlèrent, frappés par la foudre, et en 1843, le grand tremblement de terre du XIX<sup>e</sup> siècle frappa l'île, détruisant et endommageant de nombreuses structures de l'ensemble. Ce dernier fut définitivement abandonné en 1895, et l'arsenal fut transmis au gouvernement antiguais en 1906. L'ensemble continua d'être utilisé pendant les deux guerres mondiales comme installation d'entraînement militaire puis comme installation de carénage et de réparation des plus petits navires destinés au transport interinsulaire. Ce n'est que dans les années 1950 que fut reconnu le potentiel du chantier naval d'être transformé en lieu de tourisme patrimonial et destination de navigation de plaisance.

En 1951, la Société des amis d'English Harbour, inspirée des nombreuses sociétés de ce type qui aidaient à la préservation d'anciens bâtiments en Grande-Bretagne, fut fondée avec pour objet la préservation et la conservation du chantier naval. Une campagne intense de financement fut lancée et, avec l'aide des membres de la famille royale britannique et d'autres éminentes personnalités, la Société pu lever les fonds nécessaires pour restaurer les structures du chantier naval en l'espace de cinq ans. En 1961, la fin des travaux de restauration fut célébrée, l'ensemble historique du

chantier naval fut rouvert et la plupart des bâtiments et installations ont été depuis lors utilisés pour le tourisme et la plaisance, grâce à la politique établie par les Amis d'English Harbour.

La construction du chantier naval et de ses installations aurait été impossible sans le travail de générations d'Africains asservis, dont l'Empire britannique dépendait fortement. Il existe des documents prouvant que des esclaves africains ont été envoyés par les planteurs pour contribuer à la construction et à l'exploitation des installations du chantier naval, décrivant leurs principales occupations au chantier naval, y compris leur intégration en tant que soldats de l'armée britannique dans les régiments des Antilles qui furent spécialement créés. Étonnamment, les recherches archéologiques et documentaires attestent que le cimetière du chantier naval ne pratiquait pas la ségrégation raciale et que l'hôpital traitait indifféremment toutes les personnes travaillant au chantier naval.

### 3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

#### Analyse comparative

L'État partie a effectué l'analyse comparative en prenant en compte des chantiers navals construits en Grande-Bretagne depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, puis en élargissant la comparaison à d'autres ensembles similaires dans la même région géoculturelle que celle du bien proposé pour inscription. La comparaison a été limitée aux installations navales construites par les Britanniques. Les exemples sélectionnés ont été comparés avec le bien proposé pour inscription par rapport à leur localisation, au type et au nombre d'installations et aux services offerts, ainsi qu'à la période d'exploitation.

L'analyse conclut que le chantier naval d'Antigua avec les sites archéologiques associés se distingue des autres ensembles subsistants similaires en raison de son implantation géographique privilégiée dans une baie bien protégée, de son organisation et de ses multiples fonctions, de la continuité de son utilisation aux fins pour lesquelles il a été construit jusqu'à nos jours.

L'ICOMOS note qu'aucun ensemble similaire construit dans la région et dans le monde par d'autres puissances européennes n'a été examiné dans l'analyse comparative, y compris des biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, par exemple Port, forteresses et ensemble monumental de Carthagène (Colombie, 1984, (iv) et (vi)), Vieille ville de La Havane et son système de fortifications (Cuba, 1982, (iv) et (v)) ou le port historique de Port Louis à Maurice qui comprend le bien inscrit au patrimoine mondial Aapravasi Ghat (Maurice, 2006, (vi)), qui auraient été des éléments de comparaison appropriés car ils possèdent des caractéristiques stratégiques et historiques similaires à celles du bien proposé pour inscription.

Toutefois, l'ICOMOS note aussi que la rareté et l'originalité des bâtiments subsistants par rapport à d'autres chantiers navals n'a pas été entièrement mise en lumière dans l'analyse comparative et considère que son élargissement ne ferait que renforcer le dossier d'Antigua.

L'ICOMOS estime que les bâtiments du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> siècle construits à English Harbour sont parmi les plus anciens exemples subsistants d'installations navales qui restent dans les colonies britanniques du monde entier. Le réseau des bases navales fut conçu pour protéger l'important système d'acheminement des marchandises de l'empire colonial britannique, qui fournissait des produits que l'Angleterre utilisait en grande quantité mais ne pouvait pas produire, en particulier le sucre et le bois d'œuvre. Ces avant-postes ne dépassaient pas par la taille les principales bases navales britanniques, toutefois l'échelle et le caractère des bâtiments individuels étaient similaires en raison de la similitude des matériaux et des technologies de construction utilisés.

Le chantier naval d'Antigua est un des rares chantiers navals à travers le monde à montrer clairement la transition entre l'utilisation des prototypes britanniques et le développement des morphologies de bâtiments coloniaux.

---

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

---

#### Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Les attributs géomorphologiques uniques d'une baie découpée en eau profonde entourée de collines protectrices et un accès étroit constituaient des conditions idéales pour la réparation et le carénage des vaisseaux et pour offrir un abri sûr, ce qui favorisa la construction de l'ensemble naval ;
- Le chantier naval et ses installations et fortifications étaient d'une importance stratégique majeure pour sécuriser les intérêts britanniques dans la région, car ils permettaient la mobilisation, le déplacement des forces militaires et la réparation des navires ;
- Les structures et installations à l'intérieur des murs ont toutes été construites sur une courte période à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et forment aujourd'hui un ensemble unique de structures de la période georgienne dans le contexte des Caraïbes orientales ;
- La construction de nombreuses installations et les travaux de réparation dans le chantier naval ont été réalisés par des esclaves africains, qui furent aussi employés en tant que marins et pour d'autres tâches sur les navires ;

- De nombreuses installations dans le bien proposé pour inscription sont encore utilisées pour réparer et construire des navires pour le transport interinsulaire.

L'ICOMOS considère que cette justification est appropriée : le chantier naval d'Antigua est important au niveau mondial, car il comprend des exemples anciens subsistants de bâtiments militaires classiques, tels que les poudrières, les entrepôts et les baraquements, construits dans toutes les colonies britanniques. D'après les dossiers détenus aux Archives nationales à Kew à Londres, l'un des plus importants chantiers navals hors d'Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle était situé à Antigua. En dehors de quelques autres chantiers navals construits hors de Grande-Bretagne, à Gibraltar (militaire) et Bombay (marchand), tous les autres chantiers navals étaient construits sur le sol britannique. Le bien proposé pour inscription représente un changement majeur de politique entre la protection de l'Angleterre et celle de la puissance impériale qui consistait à protéger ses colonies, raison pour laquelle ce chantier naval et d'autres constructions ultérieures au Canada, en Australie, à Hong Kong, etc., ont été réalisés.

La conception et les caractéristiques architecturales des bâtiments du bien proposé pour inscription montrent clairement l'adaptation des prototypes britanniques à un contexte climatique différent et à des matériaux de construction différents.

Enfin, la contribution des ouvriers africains asservis s'est avérée essentielle dans la construction et l'exploitation du chantier naval. L'Empire britannique et les autres puissances européennes dépendaient énormément de la force de travail des esclaves de leurs colonies ; néanmoins, le chantier naval antiguais et ses vestiges archéologiques témoignent du fait que les règles de ségrégation étaient plus souples dans ce lieu qu'ailleurs (par exemple, les cimetières étaient mixtes, de même que les hôpitaux).

### **Intégrité et authenticité**

#### **Intégrité**

La zone proposée pour inscription (255 ha) coïncide avec les anciennes installations du chantier naval et ses anciens ouvrages défensifs associés, utilisés sans interruption depuis 1725. Le chantier naval, en partie entouré de murs, comprend un nombre important de bâtiments historiques, tandis que les ouvrages défensifs comprennent plusieurs structures actuellement réduites à des vestiges archéologiques.

Par conséquent, l'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est d'une taille suffisante pour assurer une représentation complète des caractéristiques et des processus qui transmettent l'importance du bien et qu'il comprend tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle proposée.

Le bien proposé pour inscription conserve son intégrité visuelle, car la dynamique et les liens visuels entre l'élément du chantier naval (au niveau de la mer) et les anciennes structures militaires (dans les collines) sont encore reconnaissables.

L'ICOMOS considère que la structure physique des bâtiments du chantier naval et leurs caractéristiques importantes sont en bon état et ne présentent quasiment aucun signe de négligence. Ils conservent tous les éléments nécessaires pour exprimer les caractéristiques et les processus qui traduisent leur signification. La plupart des bâtiments du chantier naval ont été restaurés/réparés relativement récemment ou le seront dans un avenir proche.

À cet égard, l'ICOMOS rappelle le paragraphe 172 des *Orientations*, ainsi que les principes de la Charte de Venise, et suggère d'adopter une approche d'intervention minimale.

Par ailleurs, les sites archéologiques et les vestiges des ensembles militaires qui entourent le chantier naval présentent un état de conservation inégal et nombre d'entre eux manifestent des niveaux importants de délabrement et de détérioration. En raison du grand nombre et de la répartition spatiale de ces anciens ensembles militaires et du montant des ressources financières nécessaires pour leur conservation, l'impact actuel de leur processus de dégradation n'est pas contrôlé de manière appropriée.

Toutefois, ils conservent leurs liens essentiels et leurs fonctions dynamiques visuelles avec le chantier naval. Par conséquent, l'ICOMOS considère que, avec l'aide d'actions d'interprétation, ils peuvent encore exprimer le fait qu'ils ont joué un rôle important en termes de surveillance et de sauvegarde du chantier naval.

La zone tampon (3 873 ha) suit le périmètre du « parc national du chantier naval de Nelson », incluant ainsi un paysage important et vaste qui comprend des vestiges archéologiques disséminés de moindre importance, par exemple les anciens moulins à cannes à sucre et quelques anciennes structures militaires secondaires britanniques, ainsi qu'une série de collines plus élevées (« anneau extérieur ») qui participaient à la défense. Par conséquent, l'ICOMOS considère que la zone tampon est de taille appropriée pour offrir au bien proposé pour inscription un niveau supplémentaire de protection, comprenant son environnement immédiat, des vues importantes et d'autres zones ou attributs importants du point de vue fonctionnel pour soutenir le bien et sa protection.

#### **Authenticité**

Le chantier naval est situé dans son lieu et son environnement d'origine. Les bâtiments qu'il comprend ont tous été construits initialement entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, et conservent leur forme et leur conception originelles. La plupart d'entre eux gardent même leur

usage et leur fonction et ceux pour lesquels ce n'est pas le cas sont utilisés pour des fonctions similaires et/ou compatibles. Les travaux de conservation ont respecté les méthodes traditionnelles et utilisé des pierres provenant des mêmes carrières qu'à l'origine qui restent taillées et façonnées à la main. Les briques et les pierres sont souvent recyclées autant que possible. Les techniques de construction traditionnelles sont ainsi toujours en usage.

L'ICOMOS considère toutefois qu'il conviendrait de s'assurer que les parties qui ont été restaurées de façon substantielle ou remplacées soient reconnaissables et signalées au moins dans les programmes d'interprétation afin de bien distinguer la substance historique des éléments et des structures du bien par rapport aux parties restaurées ou remplacées. Une coopération constante entre les architectes de la conservation, les historiens de l'architecture et les archéologues pour la conception de programmes, de projets et de travaux de conservation serait très bénéfique pour conserver l'authenticité des matériaux, des techniques artisanales et de la conception.

L'ICOMOS note que les vestiges archéologiques sont encore insérés dans un environnement comparable à celui d'origine ; l'abandon et la négligence ont causé leur délabrement mais aucune modification notable, de sorte que de nombreuses fortifications et installations auxiliaires conservent leurs matériaux d'origine et leurs relations visuelles. Leur forme et leur conception n'ont pas été altérées et peuvent être appréciées à travers l'archéologie, la recherche historique, la consolidation, la stabilisation et l'interprétation. Le potentiel informatif des vestiges archéologiques est dans l'ensemble conservé, toutefois des stratégies de protection et d'entretien devraient être mises en place afin d'éviter toute perte supplémentaire de substance historique.

Certaines structures ont été construites avec des matériaux qui ne sont pas en accord avec le caractère historique du bien proposé pour inscription et de ses éléments. Bien que cela ne compromette pas l'authenticité et l'intégrité globale du bien proposé pour inscription, l'ICOMOS considère qu'il est nécessaire de définir un programme et des orientations pour améliorer la conception et la qualité des matériaux de construction utilisés dans le bien proposé pour inscription et la zone tampon.

En termes de fonction, d'esprit et de sentiment ainsi que de traditions vivantes, un certain nombre de bâtiments conservent leur fonction d'origine ou du moins donnent lieu à des utilisations compatibles avec leur caractère. Les techniques traditionnelles sont toujours pratiquées par les artisans locaux pour la réparation des vaisseaux et des navires.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies. Toutefois, un programme de conservation et d'entretien de toutes les structures bâties et de leur environnement est crucial et urgent afin de garantir que l'intégrité et l'authenticité sont conservées et, si nécessaire, améliorées.

#### **Critères selon lesquels l'inscription est proposée**

Le bien est proposé pour inscription sur la base du critère culturel (iv).

*Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble des installations navales et des structures militaires associées de la période georgienne ont été prévues et construites en exploitant les attributs naturels de la zone (les eaux profondes d'English Harbour, la série de collines protégeant la baie, le contour découpé de la côte et l'entrée étroite du port) à une période où les puissances européennes étaient en guerre pour étendre leur sphère d'influence dans les Caraïbes. Dans son ensemble, le bien proposé pour inscription représente un exemple exceptionnel d'installation navale de l'époque georgienne dans le contexte caribéen.

L'ICOMOS considère que le chantier naval d'Antigua et les sites archéologiques associés démontrent le processus de colonisation et la diffusion des idées, des formes de construction et des technologies par une puissance navale au XVIIIe siècle. Peu d'autres sites présentent aussi clairement que le chantier naval d'Antigua cette transition entre des prototypes britanniques et l'utilisation de formes de constructions coloniales, ainsi que l'exploitation de caractéristiques géomorphologiques favorables pour la construction et la défense d'un ensemble stratégique.

---

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

---

Critères non proposés par l'État partie.

Bien qu'il n'ait pas été proposé à l'origine par l'État partie, l'ICOMOS a estimé que le bien proposé pour inscription possédait le potentiel de répondre au critère (ii) sur la base des informations fournies dans le dossier de proposition d'inscription, mais qui ne sont pas explicitement intégrées dans la justification du critère.

Dans le rapport intermédiaire de l'ICOMOS du 15 décembre 2015, à la suite du dialogue instauré avec la délégation de l'État partie, il était demandé de fournir une justification également pour le critère (ii).

*Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*

Dans les informations complémentaires fournies par l'État partie le 20 février 2016, l'État partie soutient que les esclaves africains, qui servirent dans la marine et l'armée britanniques, construisirent et travaillèrent dans les installations du chantier naval d'Antigua et d'autres colonies à différents postes, et furent déterminants dans le

développement de l'économie, du commerce et de l'industrialisation de l'Empire britannique. Les bâtiments, les installations et les vestiges archéologiques d'English Harbour témoignent de leur travail et continuent d'inspirer leurs descendants.

L'ICOMOS approuve la justification proposée pour ce critère par l'État partie et reconnaît le rôle crucial joué par les travailleurs africains asservis dans la construction, l'entretien et le fonctionnement du chantier naval d'Antigua et de bien d'autres ensembles similaires dans les Caraïbes et à travers le monde, et en général dans le système colonial et la richesse générée par les colonies.

L'ICOMOS, toutefois, considère aussi que le chantier naval d'Antigua montre comment les prototypes de construction de l'Amirauté britannique ont été adaptés aux climats extrêmes et comment les leçons tirées de la construction dans les Caraïbes ont ensuite été appliquées avec succès dans d'autres colonies.

Clarence House, avec ses chambres surélevées, présente une morphologie qui fut adoptée dans d'autres bases militaires ou colonies pénales britanniques jusque dans les années 1840. Le bâtiment démontre comment l'architecture georgienne anglaise fut modifiée pour s'adapter au climat tropical, assurer la sécurité sanitaire et donner naissance à une architecture coloniale originale. Le bâtiment des officiers et la maison des officiers supérieurs démontrent comment des bâtiments furent transformés par l'ajout de volets contre les tempêtes et de vérandas pour s'adapter au climat tropical des Caraïbes. Peu d'autres sites présentent aussi clairement que le chantier naval d'Antigua cette transition entre des prototypes britanniques et l'utilisation de formes de constructions coloniales.

---

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

---

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité, répond aux critères (ii) et (iv). Toutefois, un programme global de conservation et d'interprétation pour le bien dans son ensemble, élaboré dans un dialogue continu entre les architectes de la conservation, les historiens de l'architecture et les archéologues, définissant les niveaux d'intervention les plus appropriés, les utilisations compatibles pour chaque structure et les priorités, aiderait grandement à la préservation de l'intégrité et de l'authenticité des aspects matériels du bien. Des orientations pour de nouvelles conceptions compatibles seraient également importantes.

---

#### **Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle**

L'environnement naturel du bien, notamment ses caractéristiques géomorphologiques, promontoires, vallées, le système des baies, le port, les eaux profondes, la série des collines environnantes, dans leur ensemble soulignent l'intérêt stratégique du bien pour les

Britanniques afin de s'assurer la suprématie dans la région.

Les vues et les liens visuels entre les différents points naturels, les structures défensives et les installations du port contribuent à démontrer comment les caractéristiques géomorphologiques furent utilisées pour tirer le meilleur parti de l'environnement naturel.

L'ensemble du chantier naval et de ses bâtiments associés, partiellement entouré d'un mur défensif, les sites archéologiques et le patrimoine subaquatique transmettent le sens d'une zone militaire retirée destinée à des activités très spécialisées et dont la principale mission était le soin, l'entretien, la sécurité et la protection des vaisseaux, des navires et de leur cargaison.

## **4 Facteurs affectant le bien**

Les principaux facteurs affectant le bien sont d'origine anthropogénique ; il s'agit notamment de la pression due au développement, avec des demandes d'extension de grands complexes hôteliers (par exemple les hôtels Galleon Beach et Freeman's Bay), de la spéculation immobilière et des contraintes dues au tourisme.

L'ICOMOS a demandé des informations complémentaires sur l'extension possible des installations hôteliers.

En février 2016, l'État partie a répondu que l'hôtel Galleon Beach avait besoin d'une rénovation importante. Toutefois, aucun plan de cette rénovation ou de cette extension n'existe à ce jour. Des recherches archéologiques préventives ont été effectuées dans la zone, en 2009 et en 2013.

L'autre projet d'extension concerne l'hôtel Admiral's Inn pour lequel six unités supplémentaires de style cottage ont été autorisées. L'État partie rapporte que les constructions supplémentaires sont en harmonie avec l'environnement naturel et historique du lieu et qu'elles seront achevées au cours de l'année 2017.

L'ICOMOS considère que d'autres informations concernant ce projet, qui semble avoir déjà été approuvé, sont nécessaires, ainsi qu'une évaluation d'impact sur le patrimoine du bien proposé pour inscription.

Le bien proposé pour inscription et sa zone tampon sont sous la responsabilité de l'Autorité des parcs nationaux et toute proposition de développement doit se conformer aux actuelles ordonnances et réglementations en matière de construction. Toutefois, étant donné la forte pression due au développement, une vigilance constante est de rigueur et des mesures correctives peuvent être appliquées à des propositions pouvant avoir une incidence sur le bien proposé pour inscription. En particulier, les projets d'extension des hôtels susmentionnés pourraient avoir des effets négatifs sur les attributs du bien proposé pour inscription à différents niveaux.

À cet égard, l'ICOMOS rappelle le paragraphe 172 des *Orientations* et considère que la réalisation rapide d'évaluations d'impact sur le patrimoine pour les deux projets aiderait les responsables de l'ensemble du chantier naval à fournir des orientations claires aux promoteurs et éviterait d'affecter le bien et sa valeur universelle exceptionnelle.

Des facteurs naturels tels que les ouragans, l'érosion, les infestations d'insectes et l'envahissement végétal, les incendies et les tremblements de terre sont susceptibles d'affecter le bien. L'Autorité des parcs nationaux (NPA) a élaboré un manuel de préparation aux risques et d'intervention spécifique pour le chantier naval. Il est en cours de mise en œuvre et aide le personnel du parc à faire face aux menaces naturelles. Un autre facteur négatif à la fois naturel et dû à l'homme provient des troupeaux de chèvres en libre pâture, dont le nombre s'est accru, et qui contribuent à la désertification et à l'érosion du sol. Dialogue et consultations avec les propriétaires de troupeaux ont commencé afin de les sensibiliser à ce problème, mais il est nécessaire de poursuivre et renforcer cette activité pastorale.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont les ouragans, les infestations d'insectes et l'envahissement végétal, la pression due au développement, la spéculation immobilière et les contraintes dues au tourisme.

Concernant les projets d'extension susmentionnés des hôtels Galleon Beach et Freeman's Bay, l'ICOMOS recommande que des évaluations d'impact spécifiques sur le patrimoine de ces deux projets soit réalisées aussi vite que possible et soumises au Comité du patrimoine mondial avant toute prise de décision définitive.

## 5 Protection, conservation et gestion

### Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Les délimitations du bien proposé pour inscription semblent justifiées par une logique historique, car elles coïncident avec les anciennes installations du chantier naval et de son ensemble défensif associé. Le reste des limites suivent la côte, divergeant légèrement pour inclure des structures historiques, englobant ainsi toutes les zones concernées et les éléments matériels nécessaires pour exprimer la valeur universelle exceptionnelle du bien. Il ne semble exclure aucune autre zone qui, à la lumière de futures recherches, pourrait potentiellement contribuer à la compréhension du bien.

La zone tampon correspond au parc national du chantier naval de Nelson, qui couvre une superficie beaucoup plus vaste, comprenant l'environnement éloigné des grandes collines qui représentaient des points de communication qui permettaient de transmettre des signaux d'une extrémité à l'autre de l'île. Les liens visuels de la zone tampon avec le bien proposé pour inscription avaient donc un rôle central et fonctionnel dans la défense du chantier

naval et justifient pleinement la taille et le contour de la zone tampon.

Toutefois, étant donné que les délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon sont formées par des segments formant un polygone et non par des éléments naturels ou artificiels matérialisés sur le terrain, leurs sommets ne sont pas suffisamment et clairement délimités. Ce point doit être traité aussi bien sur terre que sur mer.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont appropriées ; toutefois, leur démarcation plus claire sur le terrain serait nécessaire.

### Droit de propriété

Le chantier naval d'Antigua et la plus grande partie des terres à l'intérieur des délimitations appartiennent au gouvernement d'Antigua. Toutefois, dans le bien proposé pour inscription, il existe quelques maisons appartenant à des propriétaires privés ainsi que deux hôtels et des terrains. Dans la zone tampon, la majorité des terrains sont des propriétés privées.

### Protection

Au niveau national, le bien comme la zone tampon sont protégés par la loi sur les parcs nationaux de 1984 qui a toujours protégé le parc de manière satisfaisante, à travers la mise en œuvre de toutes les mesures de protection légale par son organisme de gestion : l'Autorité des parcs nationaux (NPA).

D'autres moyens de protection légale sont obtenus par la « loi de planification physique de 2003 », en vertu de laquelle l'« aménageur en chef de l'Autorité de contrôle du développement (DCA) » a le pouvoir juridique de classer d'autres sites et structures afin de les protéger. Il existe encore un autre niveau de protection : le « Plan d'aménagement physique ou d'occupation des sols d'Antigua-et-Barbuda », qui définit et établit un zonage pour l'utilisation appropriée des sols et identifie et renforce les délimitations du parc national du chantier naval de Nelson en tant qu'aire protégée.

Les dispositions législatives susmentionnées soutiennent collectivement la loi sur les parcs nationaux, mais aucune d'elles n'a le pouvoir d'annuler les décisions de la NPA. Des orientations pour la construction ont été conçues afin de diriger les interventions de conservation sur les bâtiments historiques et les vestiges archéologiques et d'établir les normes pour la nouvelle architecture.

Un nouveau « projet de loi sur la gestion de l'environnement » visant à renforcer la législation environnementale existante et la gestion de site était en discussion au moment où le dossier a été soumis.

L'État partie a indiqué que ce projet de loi avait été approuvé en septembre 2015.

Enfin, une nouvelle « loi sur le patrimoine », visant à s'assurer de la conformité avec la « Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique de 2001 », était en cours de modification afin d'inclure tous les sites et les objets patrimoniaux. De même, la NPA prévoit de mettre en œuvre les mesures et les normes de la loi proposée en établissant des orientations et des normes élevées concernant l'étude, la recherche, l'identification, la conservation et la gestion du patrimoine culturel subaquatique potentiel du chantier naval.

L'ICOMOS considère que la protection légale sera pleinement appropriée lorsque le « projet de loi sur la gestion de l'environnement » sera approuvé et entrera en vigueur. De même, la protection effective des attributs culturels du site (patrimoine terrestre et patrimoine subaquatique) dépend de l'approbation et de l'application de la « loi sur le patrimoine » susmentionnée.

Dans son rapport intermédiaire de décembre 2015, l'ICOMOS demandait des informations complémentaires actualisées concernant le processus d'approbation des deux nouveaux projets de loi.

L'État partie a répondu que le « projet de loi sur la gestion de l'environnement » a été approuvé en 2015, tandis que le projet de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel était finalisé et son approbation par le Parlement était attendue en mars 2016.

L'ICOMOS considère que l'approbation du nouveau « projet de loi sur la gestion de l'environnement » représente un progrès important pour la protection du bien proposé pour inscription. De même, la protection effective des attributs culturels du site (notamment le patrimoine terrestre et le patrimoine subaquatique) a besoin que la loi sur le patrimoine susmentionnée soit approuvée et appliquée.

Quant aux mesures de protection, de l'avis de l'ICOMOS, les orientations pour la construction ont besoin d'être augmentées, renforcées et largement diffusées auprès des professionnels et du public.

L'ICOMOS a également demandé à l'État partie de soumettre un calendrier de mise en œuvre pour la révision des orientations susmentionnées.

L'État partie a répondu que les orientations pour la construction étaient en cours d'actualisation et leur finalisation attendue pour la fin février 2016.

L'ICOMOS accueille favorablement cette information et serait reconnaissant de recevoir une copie des orientations pour la construction révisées.

En conclusion, l'ICOMOS considère que la protection légale en place sera pleinement appropriée lorsque la loi sur le patrimoine révisée aura été approuvée et mise en œuvre. Les mesures de protection seront appropriées lorsque les orientations pour la construction actuelles auront été révisées et les normes renforcées.

## **Conservation**

Le département du patrimoine de la NPA est responsable du suivi, de la documentation et de la recherche concernant le bien. Il collecte et stocke les informations, les dessins, les photographies et enregistre les activités, les travaux, les utilisations et les réparations/restaurations de tous les bâtiments du site (y compris le chantier naval et les sites archéologiques associés), et de la zone tampon.

Toutefois, les études architecturales actualisées des bâtiments historiques ou des sites archéologiques ne sont réalisées que pour un besoin précis et/ou si elles sont programmées pour des travaux de conservation/restauration. Cela signifie qu'une grande partie du patrimoine culturel (en particulier les sites archéologiques) ne dispose pas nécessairement d'études actualisées. Cela représente une lacune considérable en termes d'informations de base, car Antigua est une île exposée aux ouragans et de nombreuses tempêtes ont déjà infligé par le passé de graves dommages aux structures historiques du bien.

L'état de conservation général du bien proposé pour inscription est inégal. Les bâtiments historiques du chantier naval sont en très bon état de conservation. Le chantier naval étant au cœur du parc, ses bâtiments et structures historiques ont été soit restaurés, soit partiellement reconstruits dans leurs formes d'origine de manière à conserver les installations du chantier naval dans le meilleur état possible.

Par ailleurs, il n'y a que quelques exemples d'ensembles archéologiques en assez bon état de conservation, mais le reste des nombreux autres ensembles archéologiques présentent d'importants niveaux de dégradation.

En ce qui concerne les bâtiments du chantier naval (y compris « la Clarence House ») les mesures de conservation semblent globalement plutôt appropriées pour préserver l'authenticité et l'intégrité du bien proposé pour inscription. La NPA utilise toujours des méthodes de construction traditionnelles pour les réparations, l'entretien et les restaurations, avec toutefois une tendance à refaire/reconstruire toujours un peu plus que nécessaire dans chaque intervention de conservation. Clarence House fait l'objet d'un programme complet de conservation dont le terme est prévu à la fin de l'année 2015.

Concernant les sites et les vestiges archéologiques, l'ICOMOS note que la plupart des ensembles archéologiques présentent une absence de mise en œuvre de mesures de conservation d'aucune sorte, mais pour un certain nombre d'entre eux, il existe des idées et souhaits de restaurer et de reconstruire (partiellement ou même complètement) sur la base des plans anglais historiques d'origine.

L'ICOMOS considère qu'un effort appréciable a été et est fourni pour assurer la conservation des bâtiments dans l'enceinte du chantier naval. Toutefois, l'ICOMOS note

que les sites et les structures archéologiques n'ont pas fait l'objet des mêmes soins, car les édifices manquent d'entretien et d'une stabilisation appropriée. En outre, il existe une tendance à restaurer excessivement et à reconstruire des grandes parties des bâtiments.

L'ICOMOS considère que la reconstruction ne devrait pas être l'objectif principal de la conservation ou la pratique dominante, même si elle est basée sur une documentation historique fiable, étant donné qu'il existe aujourd'hui de nombreux autres moyens pour rendre compréhensible les temps et la vie d'autrefois. Cela concerne particulièrement les vestiges archéologiques, pour lesquels la stabilisation, la protection et l'entretien devraient être les options privilégiées.

Afin d'assurer un niveau d'attention approprié vis-à-vis de tous les attributs du bien, l'ICOMOS considère qu'il faudrait élaborer un plan d'entretien et de conservation global, assorti de priorités, d'un calendrier et des besoins de financement pour contrôler les processus de détérioration en cours. Cela devrait inclure des conseils sur le niveau d'intervention le plus approprié par rapport à la contribution spécifique de chaque structure pour illustrer la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription et son authenticité.

Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS demandait à l'État partie de fournir un calendrier de mise en œuvre pour l'élaboration d'un plan d'entretien et de conservation.

L'État partie a répondu le 20 février 2016 et a transmis une première version du plan de conservation en cours d'élaboration avec l'aide d'un expert international de la conservation. L'expert a déjà mis au point une première mouture du plan de conservation qui, selon le calendrier soumis par l'État partie, devrait être achevé d'ici mars 2016.

L'ICOMOS considère que la première version du plan de conservation soumise en février constitue un point de départ valable pour son évolution future vers un plan de conservation global, qui a besoin d'être complété par un inventaire des structures comprises dans le bien proposé pour inscription et par une documentation de leur état physique et de conservation, pour servir de base à la programmation et la budgétisation. À cet égard, l'ICOMOS considère que les délais prévus par l'État partie devraient probablement être étendus afin de permettre l'élaboration d'un plan de conservation et d'entretien global.

En conclusion, l'ICOMOS note que des efforts importants ont été fournis pour la conservation des structures du bien proposé pour inscription. Toutefois, l'ICOMOS considère également que la reconstruction ne devrait pas être l'objectif principal ou la pratique dominante, même si elle est basée sur une documentation historique fiable dans le cas des vestiges archéologiques. L'ICOMOS considère que le plan de conservation et d'entretien initié devrait être mis au point, assorti d'un inventaire, de priorités, de calendriers

et de moyens de financement. Des formes d'interprétation et de présentation des travaux de conservation devraient aussi être envisagées afin d'éviter la confusion sur l'authenticité et l'intégrité des structures historiques restaurées.

## Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La NPA est légalement (depuis 1984) la seule autorité responsable de la gestion du parc. La structure du conseil d'administration de la NPA comprend un directeur, l'aménageur en chef, le secrétaire permanent du ministère responsable et cinq directeurs. Le ministère responsable, en consultation avec le cabinet, nomme les directeurs. Ces derniers sont ordinairement choisis en fonction de leurs compétences et de leur profession.

Le conseil d'administration recrute alors un commissaire qui, à son tour (et en consultation avec le conseil d'administration) embauche le personnel chargé de la gestion et des travaux sur le site. De plus, la NPA emploie actuellement environ 80 personnes directement, et plusieurs milliers de personnes indirectement, employées dans les entreprises et industries créées par le parc. Cela comprend des personnels qualifiés dans les domaines du secteur nautique, de l'hôtellerie, de la restauration, des services de transport et de taxis, du commerce de détail et des services professionnels, et nombre d'autres.

La structure de gestion comprend huit départements : patrimoine ; services nautiques (qui gèrent la marina et aident aussi aux efforts de restauration) ; contrôle financier ; sécurité ; centre d'interprétation ; services aux visiteurs, marketing et gestion hôtelière ; ressources humaines ; entretien et gestion des terrains. Les directeurs de ces départements soumettent des rapports trimestriels et des prévisions budgétaires annuelles. Aux réunions habituellement trimestrielles s'ajoutent des réunions avant et après des événements majeurs.

Le système de gestion actuel est en place depuis plus de trente ans et a de façon générale prouvé son efficacité. Toutefois, malgré les efforts de gestion considérables de la NPA, l'ICOMOS a constaté que certains aspects de gestion requièrent l'attention et doivent être renforcés.

En particulier, de l'avis de l'ICOMOS, un spécialiste en conservation architecturale et un historien de l'architecture devraient être consultés dès que possible dans l'optique d'intégrer ces professionnels au personnel de gestion à moyen ou long terme, de manière à garantir que les travaux de conservation sont effectués selon les principes et les pratiques acceptés au plan international.

Dans les informations complémentaires soumises en février 2016, l'État partie explique qu'il n'y a pas d'architecte de la conservation à Antigua et que l'État partie en a donc recruté un venu de l'étranger.

L'ICOMOS reconnaît la promptitude de la réaction de l'État partie à cette question. Néanmoins, l'ICOMOS suggère qu'il serait stratégiquement sage que l'État partie, possiblement en coopération avec d'autres petites îles États parties des Caraïbes, prenne des mesures pour s'assurer qu'à moyen et long terme des professionnels de la conservation seront disponibles sur l'île.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Le système repose sur le plan de gestion et d'aménagement des parcs nationaux qui est préparé spécifiquement selon les dispositions de la sous-section 10(2) de la loi sur les parcs nationaux d'Antigua-et-Barbuda (1984). De manière générale, le plan de gestion s'est avéré assez efficace et complet. En outre, la NPA propose un « Plan marketing » annuel solide, contenant des idées de marketing et de promotion, des plans et sous plans pour dégager plus de revenus chaque année.

L'ICOMOS note toutefois que le plan et la gestion sont excessivement centrés sur les aspects financiers, la marina, les hôtels, les visiteurs, le tourisme et le marketing, mais n'ont pas prêté autant d'attention à l'importance de bien gérer, préserver et valoriser les attributs physiques qui rendent explicite la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription.

Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS a demandé à l'État partie de réviser le plan de gestion afin de centrer ses objectifs et ses stratégies sur la valeur universelle exceptionnelle proposée.

L'État partie a répondu que le plan de gestion était en cours de révision pour le rendre plus cohérent vis-à-vis des exigences du statut de bien du patrimoine mondial et son approbation est prévue pour avril 2016. Une étude de la capacité d'accueil a été initiée et devrait être achevée en août 2016.

L'ICOMOS considère que, avec l'achèvement du plan de conservation et d'entretien, il s'agit d'une étape importante pour garantir la perpétuation des valeurs du bien proposé pour inscription. L'ICOMOS observe que la révision du plan de gestion pour répondre aux exigences d'un bien du patrimoine mondial pourrait nécessiter plus de temps que celui prévu par l'État partie. L'ICOMOS apprécierait aussi que l'État partie soumette le plan de gestion révisé pour examen.

L'ICOMOS note également qu'il existe des différences entre le plan d'occupation des sols intitulé « Plan d'occupation des sols actuel du parc national du chantier naval de Nelson » présenté en p. 17 du document *Annex 12 – current management plan* et le plan présenté en p. 18 intitulé « Plan d'occupation des sols du parc national du chantier naval de Nelson ». Le premier plan présente une extension de la zone résidentielle et touristique, au détriment de la zone de conservation. Cela

semble particulièrement inquiétant, car les zones pour lesquelles est prévu un changement d'occupation des sols sont particulièrement sensibles en raison de leur proximité avec le cœur du chantier naval historique et leurs liens visuels entre Lookout Point et Fort Charlotte.

L'ICOMOS considère qu'une révision du plan de gestion et des instruments annexes, en particulier du plan d'occupation des sols (p. 17 du plan de gestion), est cruciale. Les occupations des sols devraient être fondées sur la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription et sur la préservation et la valorisation de ses attributs, à la fois culturels et naturels, et de leurs liens visuels, de manière à garantir que le bien proposé pour inscription transmet effectivement sa signification et que son intégrité n'est pas compromise.

À cet égard, l'ICOMOS a demandé dans son rapport intermédiaire que l'État partie révisé le périmètre du zonage du plan d'occupation des sols afin d'être en accord avec la valeur universelle exceptionnelle.

L'État partie a soumis un plan révisé dans lequel la zone comprise entre le promontoire renfermant la baie de Freeman et la zone touristique de Galleon Beach a maintenant reçu le statut de conservation de l'occupation des sols, tandis que sur l'une des cartes précédemment soumise dans le dossier de proposition d'inscription, elle était indiquée comme zone résidentielle et touristique. Cette révision de l'occupation des sols n'a pas encore été ratifiée.

L'ICOMOS considère que la modification de la désignation de l'occupation des sols en tant que zone de conservation pour celle-ci est particulièrement importante pour la préservation des valeurs du bien proposé pour inscription, et il serait reconnaissant de recevoir des informations sur le calendrier de ratification de cette désignation de l'occupation des sols.

Le catalogue des ressources patrimoniales indiqué au paragraphe 4.4.2 de l'actuel plan de gestion devrait être élaboré au plus vite ; l'évaluation de l'importance et de la contribution de chaque ressource patrimoniale devrait être faite en fonction de la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription.

L'État partie a signalé qu'une stratégie de conservation et un document de politique sont en cours de préparation dans le cadre d'une extension du plan de conservation et leur finalisation est prévue d'ici juin 2017.

L'ICOMOS considère que le plan de conservation, la stratégie de conservation et le document de politique, ainsi que le plan de gestion, sont liés les uns aux autres ; le plan de gestion doit allouer des ressources appropriées aux documents susmentionnés pour les mettre en œuvre.

Il est crucial d'identifier les vues et les liens visuels importants pour expliquer les fonctions défensives de l'environnement naturel, avec sa série de collines et les fortifications qui y sont construites, afin de vérifier que les

pressions dues au développement n'interrompent pas ces liens. À cet égard, l'ICOMOS estime qu'une approche paysagère serait d'une grande utilité pour le plan de gestion, son zonage d'occupation des sols et ses orientations pour la construction.

Les besoins de développement devraient être satisfaits de préférence dans des zones appropriées de la zone tampon plutôt que dans le bien proposé pour inscription, qui semble déjà assez densément utilisé à des fins touristiques.

À cet égard, l'ICOMOS suggère que le renvoi au manuel de référence *Managing Cultural World Heritage* (gérer le patrimoine mondial culturel) et le recours systématique au processus d'évaluation d'impact sur le patrimoine pour les projets de développement aideraient grandement l'État partie et la NPA à mettre au point les orientations et les instruments de gestion appropriés pour le bien proposé pour inscription et sa zone tampon.

Le bien proposé pour inscription a une haute et une basse saison touristique, en raison de ses conditions climatiques qui l'exposent aux ouragans. La haute saison couvre environ quatre mois de l'année (de novembre à mars) pendant lesquels English Harbour peut accueillir jusqu'à 15 000 visiteurs par mois et 100 à 120 bateaux à quai simultanément. Une pression supplémentaire vient des plaisanciers qui atteignent en même temps la zone historique du chantier naval, créant des engorgements soudains.

Les données concernant les visiteurs sont collectées auprès de différentes sources et sont utilisées pour produire des statistiques, mais uniquement à des fins financières et budgétaires. L'ICOMOS considère qu'il y a un besoin urgent d'élaborer une étude sur la capacité d'accueil du chantier naval et des sites archéologiques associés de manière à bâtir une stratégie pour le tourisme et les visiteurs solide et respectueuse du patrimoine, qui soit durable et n'endommage pas le bien proposé pour inscription et son environnement immédiat.

La NPA a mis en place différentes formes de communication et d'interprétation pour le bien, dont un centre d'interprétation, une signalétique et des panneaux d'information disposés dans le chantier naval. La couverture médiatique comprend des livres, des périodiques, des conférences, des documentaires sur l'histoire mais aussi sur le programme archéologique annuel.

L'ICOMOS considère également qu'il est nécessaire d'installer des instruments de signalétique et d'interprétation pour d'autres bâtiments et sites archéologiques situés dans le bien, afin d'aider les visiteurs à comprendre et apprécier ses valeurs patrimoniales.

## Implication des communautés locales

La Commission nationale de l'UNESCO en partenariat avec la NPA a lancé une campagne de sensibilisation du public et un programme d'éducation afin d'informer les citoyens sur le bien proposé pour inscription. Toutefois, les communautés locales ne semblent pas avoir été réellement impliquées dans la préparation de la proposition d'inscription ni dans la protection, la conservation ou la gestion du site. Cependant, en dépit de cela, l'impression générale est qu'elles sont parfaitement conscientes de la gestion du site et de son actuelle proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, et qu'elles soutiennent donc pleinement l'administration, les programmes et les plans actuels de la NPA. De plus, il semble y avoir une bonne relation entre la NPA et les communautés locales, chez qui la NPA externalise des services professionnels spécifiques. Les habitants bénéficient ainsi directement ou indirectement des activités liées au tourisme et aux visiteurs.

L'ICOMOS considère que l'étroite et solide coopération établie aujourd'hui entre le personnel responsable de la gestion, un architecte de la conservation et un historien de l'architecture devrait être poursuivie, avec pour objectif d'intégrer ces postes professionnels aux effectifs de l'Autorité des parcs nationaux (NPA) à moyen ou long terme. La révision du plan de gestion selon les exigences du patrimoine mondial, axée sur la valeur universelle exceptionnelle et ses attributs associés, doit être achevée. Le plan de zonage de l'occupation des sols tel qu'il a été modifié et soumis en février 2016 doit être ratifié. L'ICOMOS recommande l'application systématique d'évaluations d'impact sur le patrimoine aux projets de développement dès leurs premières phases afin d'aider à la prise de décision. Les orientations pour la construction actuelles devraient être révisées et étendues pour définir de nouvelles conceptions compatibles et renforcer les recommandations pour des travaux de conservation. L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien devrait être étendu pour inclure une stratégie du tourisme et des visiteurs qui soit soucieuse du patrimoine et basée sur les résultats d'une étude scientifique sur la capacité d'accueil du bien proposé pour inscription, eu égard aux visiteurs et aux pressions dues au développement associées.

## 6 Suivi

La logique du suivi présenté dans le dossier de proposition d'inscription semble raisonnable et les activités de suivi énumérées semblent justifiées pour mesurer l'état de conservation du bien et de ses attributs. Toutefois, de l'avis de l'ICOMOS, ces activités de suivi devraient aussi traiter l'efficacité de la gestion grâce à des indicateurs appropriés. Enfin, l'ICOMOS note que, dans le tableau présenté en p. 158-159 du dossier de proposition d'inscription, il existe une certaine confusion entre les indicateurs et les objectifs du suivi.

---

En conclusion, l'ICOMOS considère que la stratégie de suivi devrait être étendue pour évaluer aussi l'efficacité de la gestion et les indicateurs révisés à cette fin.

---

## 7 Conclusions

Le chantier naval d'Antigua et les sites archéologiques associés consistent en un ensemble de bâtiments et d'installations portuaires des XVIIIe et XIXe siècles établi sur les deux promontoires qui forment les baies étroites d'English Harbour ainsi que l'environnement naturel du port, avec les collines environnantes et les ouvrages défensifs qui y ont été édifiés.

Le bien proposé pour inscription comprend l'un des plus larges éventails subsistants de bâtiments de chantier naval datant de la fin du XVIIIe siècle érigés dans les colonies et qui ont disparu des autres chantiers navals contemporains dans le monde.

Les bâtiments érigés dans le bien manifestent aussi comment les formes des constructions ont été adaptées pour convenir au climat des Caraïbes et l'émergence d'un style d'architecture coloniale original. La conception des bâtiments illustre l'adaptation progressive des techniques de construction typiques de la marine britannique à différents contextes géographiques.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est un exemple exceptionnel d'un impressionnant ensemble naval, militaire et défensif britannique datant de la période georgienne. Il présente des qualités technologiques qui ont aussi contribué à sa préservation ainsi qu'un caractère paysager exceptionnel. Cet arsenal a donné à la marine britannique un avantage stratégique pour garder le contrôle sur les Caraïbes et la lucrative production sucrière. Le travail des esclaves africains fut essentiel dans la construction et l'exploitation de cet arsenal, comme dans bien d'autres, et a ainsi contribué à la création des fortunes coloniales.

L'ICOMOS note que d'importants efforts ont été fournis par l'État partie pour assurer la protection et la conservation du bien proposé pour inscription depuis les années 1950, puis à partir de 1984 avec la création du parc national. La protection du bien proposé pour inscription est fondée sur un ensemble d'instruments juridiques et de planification qui s'est avéré assez efficace, cependant des facteurs récents affectant le bien doivent être traités par de nouveaux outils juridiques qui sont actuellement en attente d'approbation.

Toutefois, l'ICOMOS note également que le bien proposé pour inscription fait l'objet d'une importante pression due au tourisme et au développement et que le plan de gestion actuel n'est pas entièrement satisfaisant, car il met fortement l'accent sur le développement et prête moins d'attention à la conservation et à l'entretien de toutes les structures qui contribuent à rendre

compréhensible la signification du bien proposé pour inscription.

Actuellement, deux projets d'extension de deux grands hôtels situés dans le bien proposé pour inscription sont en cours d'évaluation par la NPA, mais d'autres projets peuvent se présenter.

Maîtriser la détérioration en cours causée par les conditions climatiques, les infestations, le manque d'entretien et de stabilisation d'un grand nombre de structures archéologiques et de bâtiments importants, qui n'est pas traitée actuellement, est une entreprise majeure qui requiert des objectifs clairs et des ressources humaines, techniques et financières.

Des efforts encore plus importants sont nécessaires pour traiter la pression due au développement et au tourisme, car cela réclame l'implication d'un bon nombre de parties prenantes qui peuvent avoir des vues divergentes, et la capacité de prévoir les tendances futures concernant la capacité d'accueil du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que trente ans de protection et de gestion effective du parc national du chantier naval d'Antigua représentent une garantie pour la gestion future du bien ; toutefois, établir un calendrier agréé de mise en œuvre pour le renforcement de la gestion et de la conservation du bien serait bénéfique pour la sauvegarde efficace de la valeur universelle exceptionnelle du bien et de ses attributs.

Les informations complémentaires fournies par l'État partie en février 2016 démontrent son plein engagement envers la protection et la gestion du bien dans le respect de sa valeur universelle exceptionnelle ; toutefois, de nombreuses mesures qui ont été entreprises par l'État partie sont à un stade précoce et requièrent des efforts continus pour parvenir à leur finalisation.

## 8 Recommandations

### Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le chantier naval d'Antigua et les sites archéologiques associés, Antigua-et-Barbuda, soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (ii) et (iv)**.

### Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

#### Brève synthèse

Le chantier naval d'Antigua et ses sites archéologiques associés consistent en un groupe de structures navales de l'époque georgienne, entouré par une enceinte fortifiée, sur un site naturel constitué d'une série de baies profondes entourées de hautes terres sur lesquelles des ouvrages défensifs furent édifiés. Le chantier naval et ses installations associées furent

construits à une époque où les nations européennes s'affrontaient pour la suprématie sur les mers et pour obtenir le contrôle sur les îles des Caraïbes orientales aux productions sucrières lucratives. Avec son chantier naval en première ligne, Antigua donna à la marine britannique un avantage stratégique sur ses rivaux à un moment crucial de l'histoire.

La construction et l'exploitation du chantier naval d'Antigua furent rendues possibles par le travail et les capacités des Africains asservis, dont la contribution fut cruciale pour l'installation des équipements et, plus généralement, pour le développement de l'Empire britannique, son commerce et son industrialisation.

**Critère (ii) :** Le chantier naval d'Antigua avec ses sites archéologiques associés présente un important échange d'influences pendant une période donnée dans les Caraïbes et entre cette région et le reste du Commonwealth, portant sur des développements en matière d'architecture, de technologie et d'exploitation des caractéristiques topographiques naturelles pour des objectifs militaires stratégiques. Les Africains asservis travaillèrent dur dans la marine et l'armée britannique et firent fonctionner les équipements qui étaient essentiels au développement de l'Empire britannique, de son commerce et de son industrialisation. Les bâtiments de la période georgienne et les vestiges et structures archéologiques témoignent de leurs efforts et continuent d'influencer le développement architectural, économique et social de leurs descendants.

Le chantier naval d'Antigua montre exceptionnellement comment les prototypes de construction de l'Amirauté britannique furent adaptés pour faire face à des extrêmes climatiques, et les leçons tirées dans les Caraïbes de l'édification de ces bâtiments ont été appliquées par la suite avec succès dans d'autres colonies. Parmi les témoins les plus importants de ces échanges, Clarence House illustre comment l'architecture georgienne anglaise fut modifiée pour convenir au climat tropical chaud et pour contrer les menaces de maladie, et l'émergence d'une architecture georgienne caribéenne coloniale ; le quartier des officiers et la maison des officiers supérieurs démontrent comment les formes des bâtiments furent adaptées par l'ajout de caractéristiques telles que les volets contre les tempêtes et les vérandas pour s'adapter au climat tropical des Caraïbes. Peu d'autres sites présentent aussi clairement que le chantier naval d'Antigua cette transition entre des prototypes britanniques et l'utilisation de formes de constructions coloniales.

**Critère (iv) :** Le chantier naval d'Antigua et les sites archéologiques associés ont été prévus et construits en exploitant les attributs naturels de la zone (les eaux profondes d'English Harbour, la série de collines protégeant la baie, le contour découpé de la côte et l'entrée étroite du port) à une période où les puissances européennes étaient en guerre pour étendre leur sphère d'influence dans les Caraïbes. Dans son ensemble, le bien représente un exemple exceptionnel d'installation

navale de l'époque georgienne dans le contexte caribéen.

Le chantier naval d'Antigua et les sites archéologiques associés démontrent le processus de colonisation et la diffusion mondiale des idées, des formes de construction et des technologies par une puissance navale au XVIII<sup>e</sup> siècle. Peu d'autres sites présentent aussi clairement que le chantier naval d'Antigua cette transition entre des prototypes britanniques et l'utilisation de formes de constructions coloniales, ainsi que l'exploitation de caractéristiques géomorphologiques favorables pour la construction et la défense d'un ensemble stratégique.

#### Intégrité

La zone proposée pour inscription (255 ha) coïncide avec les anciennes installations du chantier naval et ses anciens ouvrages défensifs associés, utilisés sans interruption depuis 1725. Le chantier naval, en partie entouré de murs, comprend un nombre important de bâtiments historiques, tandis que les ouvrages défensifs comprennent plusieurs structures actuellement réduites à des vestiges archéologiques. Le bien conserve son intégrité visuelle et la dynamique et les liens visuels entre l'élément du chantier naval (au niveau de la mer) et les anciennes structures militaires (dans les collines environnantes) sont encore reconnaissables. La plupart des bâtiments du chantier naval ont été restaurés/réparés relativement récemment ou le seront dans un avenir proche. En revanche, les sites archéologiques et les vestiges des ensembles militaires qui entourent le chantier naval présentent un état de conservation inégal qui bénéficiera d'une stratégie de conservation basée sur l'adoption d'une approche d'intervention minimale.

#### Authenticité

Le chantier naval est situé dans son lieu et son environnement d'origine. Les bâtiments qu'il comprend ont tous été construits initialement entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, et conservent leur forme et leur conception originelles. La plupart d'entre eux gardent même leur usage et leur fonction et ceux pour lesquels ce n'est pas le cas sont utilisés pour des fonctions similaires et/ou compatibles. L'authenticité du bien en termes de matériaux, de techniques artisanales et de conception bénéficiera d'une coopération continue entre des architectes de la conservation, les historiens de l'architecture et les archéologues pour la conception de programmes de conservation, de projets et de travaux. Les vestiges archéologiques sont encore insérés dans un environnement comparable à celui d'origine ; de nombreuses fortifications et installations auxiliaires conservent leurs matériaux d'origine et leurs relations visuelles. Leur forme et leur conception n'ont pas été altérées et peuvent être appréciées à travers l'archéologie, la recherche historique, la consolidation, la stabilisation et l'interprétation. Le potentiel informatif des vestiges archéologiques est dans l'ensemble conservé, toutefois des stratégies de protection et d'entretien

devraient être mises en place afin d'éviter toute perte supplémentaire de substance historique.

#### Mesures de gestion et de protection

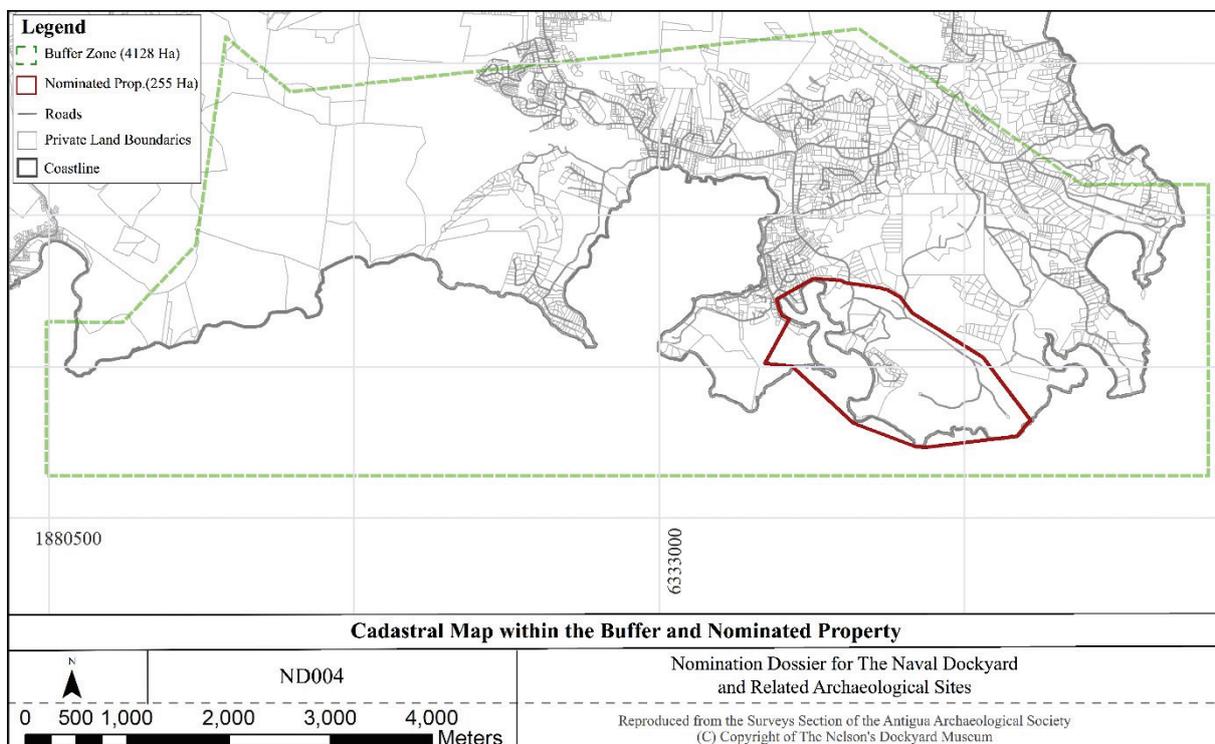
Le chantier naval d'Antigua et les sites archéologiques associés sont protégés en tant que parc national depuis 1984 par la loi sur les parcs nationaux et géré par l'Autorité des parcs nationaux (NPA). D'autres moyens de protection légale sont obtenus par le nouveau « projet de loi sur la gestion de l'environnement » récemment approuvé (2015), la future nouvelle « loi sur le patrimoine », la « loi de planification physique » (2003) et le « Plan d'aménagement physique ou d'occupation des sols d'Antigua-et-Barbuda », qui définit et établit un zonage pour l'occupation appropriée des sols. Les orientations pour la construction ont été conçues afin de guider les interventions de conservation sur les bâtiments historiques et les vestiges archéologiques et d'établir des normes pour la nouvelle architecture ; des normes élevées portant sur le patrimoine culturel subaquatique potentiel du chantier naval sont également nécessaires.

Le système repose sur le plan de gestion et d'aménagement des parcs nationaux qui est préparé spécifiquement selon les dispositions de la sous-section 10(2) de la loi sur les parcs nationaux d'Antigua-et-Barbuda (1984). Le plan de gestion, avec ses objectifs et ses instruments opérationnels (plan de zonage de l'occupation des sols, plan d'action, plan de conservation, plan marketing, orientations, etc.) forme un cadre de gestion intégré qui doit être centré sur la valeur universelle exceptionnelle du « chantier naval d'Antigua et les sites archéologiques associés » afin de garantir sa gestion efficace en tant que bien du patrimoine mondial.

#### Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- approuver la révision du plan de zonage de l'occupation des sols tel qu'illustré sur la carte soumise avec les informations complémentaires fournies en février 2016 afin qu'il soit en accord avec le principal objectif de sauvegarder la valeur universelle exceptionnelle du bien et les attributs qui la soutiennent ;
- finaliser la révision du plan de gestion afin de le centrer sur le soutien de la valeur universelle exceptionnelle du bien et de garantir qu'il soit complété par :
  - des orientations pour la construction révisées en vue de la conservation des structures bâties et archéologiques et de nouvelles conceptions compatibles qui aideraient à la gestion efficace du bien et de ses valeurs ;
  - une démarche d'évaluation d'impact sur le patrimoine pour tous les projets de développement concernant le bien et sa zone tampon ;
  - une étude scientifique pour évaluer la capacité d'accueil du bien par rapport aux contraintes dues au tourisme et associées, et une stratégie touristique ;
  - un programme d'interprétation pour les structures restaurées avec une meilleure signalétique ;
  - un système de suivi amélioré avec des indicateurs appropriés.
- approuver et appliquer la nouvelle loi sur le patrimoine dans les plus brefs délais ;
- achever le programme de conservation et d'entretien global pour les structures et les vestiges archéologiques, en tenant compte de la contribution spécifique de chacune des ressources patrimoniales pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle du bien, et le compléter avec une documentation technique graphique des structures archéologiques / historiques présentes dans le bien, pour servir de données de base ;
- soumettre un rapport complet et actualisé sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées avant le 1er décembre 2016 et le 1er décembre 2017 pour examen par le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS.



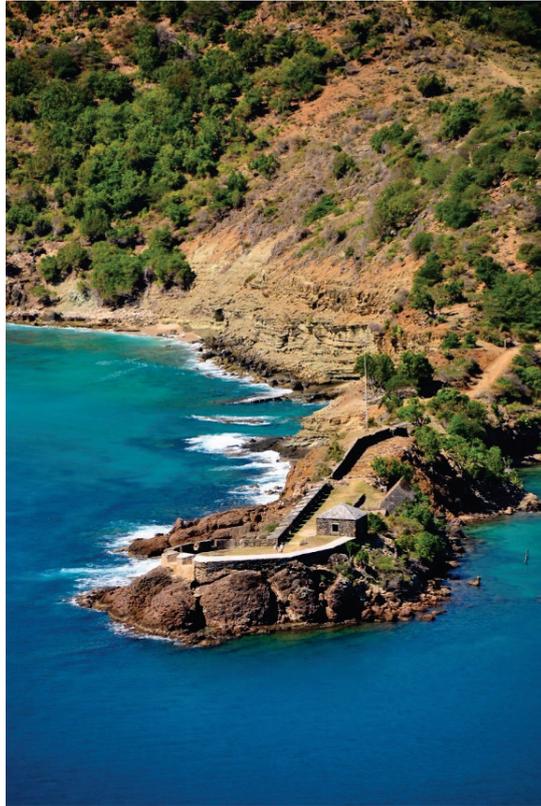
Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Vue générale de l'English Harbour



Vue aérienne du BlockHouse avec la citerne, la plateforme et le magasin de poudre



Fort Berkerley



Poste de garde



Bâtiment de l'artillerie



Clarence House vue du Sud